

Certificate of advanced studies (CAS)

Didactique des Apprentissages fondamentaux

Formation continue certifiée

10 crédits ECTS

www.hepl.ch/cas-apf

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Années académiques
2026-2028

hep/

HEPVS | PHVS



Table des matières

Préambule	4
Introduction	4
Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Présentation générale	6
Compétences travaillées	6
Public cible	7
Organisation des études	7
Programme de la formation	8
Calendrier de la formation	10
Structure modulaire du programme	10
Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées	11
Principe de l'évaluation	11
Evaluation des modules et du cursus	11
Frais d'inscription et taxes	12
Admission et services HEP	13
Conditions d'admission	13
Procédure d'inscription à la formation	13
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s	14
Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs	14
Conditions en cas de désistement	14
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	15
Campus de la HEP Vaud	15
Base juridique	15

Dernière modification le 01.05.2026

Introduction

Les pratiques d'enseignement dans les premiers degrés de la scolarité en Suisse romande sont bousculées par les réformes scolaires concernant l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), la révision du plan d'études romand (PER) et les nouvelles exigences en matière d'évaluation. Par ailleurs, différents travaux de recherche récents démontrent l'effet de certaines pratiques enseignantes sur la réduction des inégalités et la prévention de l'échec scolaire particulièrement lors des premières années de scolarité.

Cette formation tient compte de ces nouvelles contraintes et résultats de recherche pour favoriser et accompagner vos pratiques d'enseignement et d'évaluation dans les premiers degrés de la scolarité. Elle vous propose des modalités de travail et des outils d'évaluation des progressions pour vous permettre de mieux mesurer les enjeux de vos choix pédagogiques et didactiques sur les apprentissages et les parcours scolaires des élèves.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS en Didactique des apprentissages fondamentaux.

Dispensé dès 2016, ce programme a évolué vers une offre conjointe entre la HEP Valais et Vaud dès 2018 pour délivrer un titre commun de Certificate of Advanced Studies (CAS). L'offre actuelle représente la 6ème édition du CAS APF. Pour la rentrée 2026, le programme a lieu à la HEP Vaud et la HEP Valais en simultané.

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme est proposé par la Filière de formation continue certifiée et l'Unité d'enseignement et de recherche "Développement de l'enfant à l'adulte".

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS), de 10 à 29 crédits ECTS
- Diploma of Advanced Studies (DAS), de 30 à 59 crédits ECTS
- Master of Advanced Studies (MAS), dès 60 crédits ECTS

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation initiale (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

La Filière de formation continue certifiée, en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées, s'engage à concevoir l'ingénierie de la formation, coordonner la formation et assurer un suivi qualité visant l'amélioration constante des prestations fournies.

10 ECTS

Lieu de la formation

HEP Valais
1890 St-Maurice

HEP Vaud
1007 Lausanne

Direction

Responsable programme

HEP Valais
Sylvie Richard
HEP Vaud
Anne Clerc-Georgy

Responsable pilotage

HEP Valais
Anne-Françoise Martinon
HEP Vaud
Amaury Daele

Coordination HEP Vaud

Claudio Morganello

Equipe pédagogique

HEP Vaud
Anne Clerc Georgy
Isabelle Truffer Moreau
Béatrice Maire Sardi
Catherine Amendola
Julie Berger

HEP Valais
Anne Paccolat
Sylvie Richard

Liens utiles

- [Informations admissions](#)
- [Formulaire d'admission](#)
- [Questions fréquentes](#)

HEP Valais

- [CAS APF](#)

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnelles et professionnels capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- Prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacune et chacun et les conditions d'exercice de sa pratique ;
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées de chacune et chacun afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

1. Référer leur pratique professionnelle à des connaissances actuelles dans le domaine de la didactique des apprentissages fondamentaux ;

Du point de vue de **l'articulation des connaissances avec la pratique professionnelle** :

2. Mettre en oeuvre des pratiques qui prennent en compte :
 - les connaissances actuelles sur les caractéristiques affectives, cognitives, sociales, métacognitives et psychomotrices des enfants en âge de fréquenter l'école ;
 - de l'importance du jeu de faire-semblant dans le développement de l'enfant et dans la construction des apprentissages fondamentaux ;
 - des caractéristiques des savoirs à transmettre, de la forme particulière de l'usage de ces savoirs dans ces degrés et du rôle de ces savoirs dans le développement de l'enfant ;
 - des savoirs sur l'apprentissage et le développement chez l'enfant et sur les particularités de l'enseignement et de la régulation du processus d'apprentissage chez le jeune enfant.
3. S'approprier des savoirs, des outils de compréhension des pratiques enseignantes et de leur impact sur la réussite de la scolarité de l'élève (développement du jeu de faire-semblant, appropriation des gestes requis par et pour l'école, mise en oeuvre d'une pédagogie explicite, développement de l'autonomie cognitive de l'élève, l'hétéro-régulation comme source du développement de l'auto-régulation);
4. Organiser le travail en classe pour favoriser les apprentissages :
 - organiser le travail en classe dans le but de soutenir les différentes transitions ;
 - favoriser la visibilité des objets d'apprentissages et des modes de pensées à s'approprier ;
 - entretenir et cultiver la curiosité, le désir d'apprendre et de progresser de l'enfant;
 - instaurer un cadre interactionnel propice à la prise en compte de la diversité considérée comme un levier des apprentissages de tous.
5. Guider et évaluer la progression des apprentissages :
 - observer les élèves dans diverses situations (jeu, collectifs, individuel) ;
 - documenter la progression des apprentissages en référence à une norme explicite;
 - favoriser, anticiper et enseigner les interactions entre pairs ;
 - élaborer des feedbacks constructifs ;
 - questionner les élèves ;
 - pratiquer l'hétéro-évaluation pour construire les outils de l'auto-évaluation ;
 - prendre en compte les progressions des élèves et de leurs apprentissages pour réguler son enseignement ;
 - situer les élèves par rapport aux enjeux du cycle 1 et établir un bilan de leurs progressions.

En termes de **capacité de former des jugements** :

6. Analyser et problématiser des situations d'enseignement/apprentissage en argumentant l'évolution des pratiques enseignantes d'un point de vue théorique, éthique et pragmatique.

Savoir-faire en termes de communication :

7. Elaborer des bilans constructifs concernant la progression des apprentissages ;
8. Préparer et mener un entretien avec les parents;

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

9. Réguler son propre processus d'évolution professionnelle.

Public cible

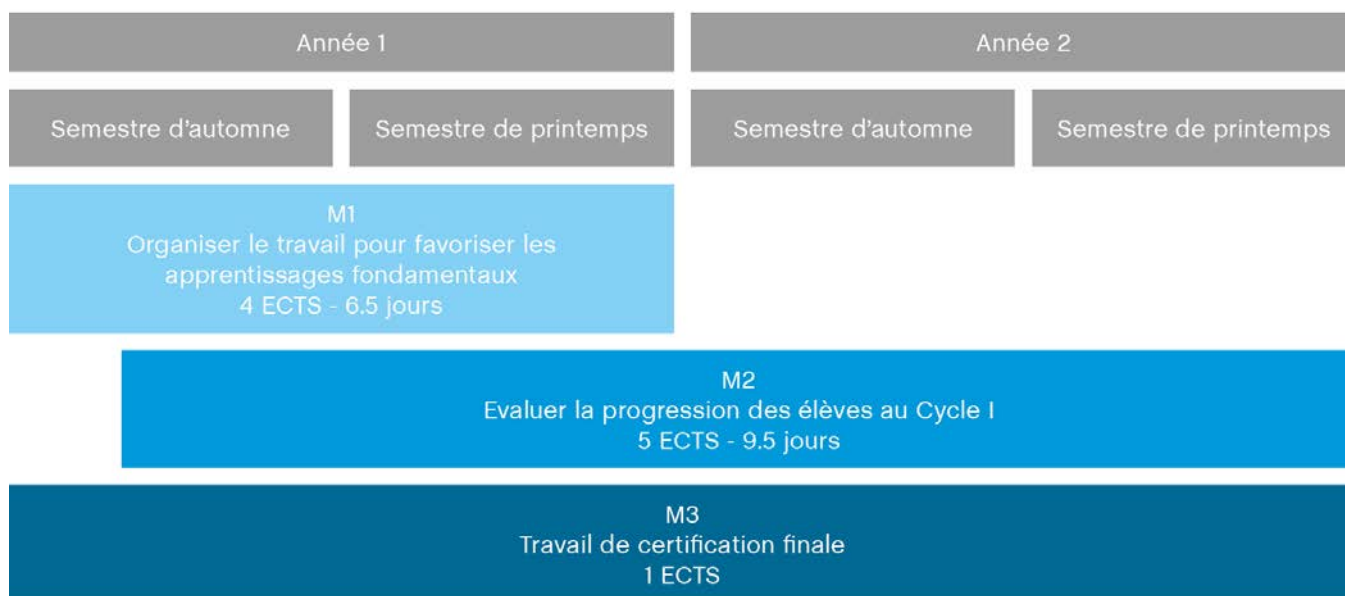
Le CAS Didactique des apprentissages fondamentaux s'adresse à toute enseignante et tout enseignant exerçant au cycle 1 HarmoS.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de deux modules thématiques et d'un travail de certification finale, pour un total de 10 ECTS.

Ce CAS représente environ 300 heures de travail dont **112 heures de cours à la HEP Vaud**. Les journées de formation ont lieu les mardis et jeudis.

La durée du programme standard est de deux ans. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits.



Programme de la formation

Module APF100 - Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux - 4 ECTS

Ce module met en évidence les nombreuses transitions que vit l'enfant durant les premiers degrés pour devenir élève et l'organisation du travail en classe qui permet d'accompagner ces transitions. Un accent particulier est mis sur le jeu de faire-semblant comme activité maîtresse du développement de l'enfant au cycle 1.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps
APF100-1	Les apprentissages fondamentaux	2.5	0.5
APF100-2	La didactique des apprentissages fondamentaux	2.5	1
	Total	5	1.5

Responsable du module
Clerc-Georgy Anne, UER EN
anne.clerc-georgy@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

HEP Vaud

Catherine Amendola
Anne Clerc-Georgy
Béatrice Maire Sardi
Isabelle Truffer Moreau
Julie Berger

HEP Valais

Sylvie Richard
Diane Ruchet
Anne Paccolat

Compétences travaillées

1, 2, 3, 4, 5

Modalités pédagogiques et de certification

La formation prend appui sur les expériences menées en classe. Elle fait alterner des journées de cours à la HEP et des expérimentations sur le terrain.

Certification

Durant le module, les enseignantes et enseignants seront invités à tester différentes pistes dans leur classe. L'évaluation du module consiste en une réflexion écrite à propos des innovations mises en œuvre et de leurs effets sur les apprentissages des élèves.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participantes et participants au cours de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- de concevoir et structurer une organisation du travail en classe favorisant la dialectique jeu et apprentissage
- d'éprouver des modalités de travail en classe visant explicitement les apprentissages fondamentaux

APF100-1 : Les apprentissages fondamentaux

Contenus

La spécificité des premiers degrés de la scolarité tient au fait que durant ce premier cycle, l'enfant doit effectuer de nombreuses transitions pour devenir un élève (famille-école, enfant-élève, familial-étude, programme de l'enfant, programme de l'adulte, collectif-individuel, non disciplinaire-disciplinaire,...). Ces transitions sont l'occasion pour lui d'effectuer un certain nombre d'apprentissages fondamentaux définis dans le PER (la socialisation scolaire et les règles de l'apprendre ensemble ; la construction des savoirs, et d'un rapport au savoir propice à l'entrée dans les disciplines scolaires ; la mise en place des outils moteurs cognitifs, affectifs, métacognitifs et sociaux requis par l'école) qui constituent le socle d'une scolarité réussie. Cette unité permettra de définir et illustrer ces apprentissages.

Parmi les activités typiques de ces degrés, la plus propice pour favoriser les gains développementaux propres à cet âge est le jeu de faire-semblant. L'enfant y développe notamment la fonction symbolique, la gestion de ses émotions, la capacité de dissocier pensée et action, l'imagination et l'autorégulation, capacités fondatrices des apprentissages scolaires. Cette unité sera aussi l'occasion de se familiariser avec les recherches sur l'apprentissage entre 3 et 8 ans, ainsi que sur le jeu et ses modalités de mise en oeuvre en classe.

APF100-2 : La didactique des apprentissages fondamentaux

Contenus

Favoriser les apprentissages fondamentaux des élèves passe par une organisation du travail spécifique qui accompagne l'enfant durant 4 ans dans toutes les transitions fondatrices de sa scolarité. C'est dans cette intention que cette unité proposera une structure pédagogique qui articule jeu libre et apprentissages structurés, qui aide l'enfant à passer de l'apprentissage spontané à l'apprentissage selon le rythme et les objectifs fixés par l'école. Cette unité sera aussi l'occasion de travailler l'articulation entre l'apprentissage individuel et l'apprentissage collectif propre à la forme scolaire.

Module APF200 - Evaluer la progression des élèves au Cycle 1 - 5 ECTS

Les spécificités de l'apprentissage chez le jeune enfant, ainsi que son absence de maîtrise de l'écrit ne permettent pas de penser l'évaluation sous forme de tests. Évaluer au cycle 1 consiste ainsi prioritairement à documenter les ressources, les acquis et les progressions des élèves en référence à une norme explicite.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps
APF200-1	Évaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux	1.5	4
APF200-2	Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1	2	2
	Total	3.5	6

Responsable du module

Clerc-Georgy Anne, UER EN
anne.clerc-georgy@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

APF200-1

Anne Clerc-Georgy
Béatrice Maire Sardi
Isabelle Truffer Moreau
Catherine Amendola
Julie Berger

APF200-2

Anne Clerc-Georgy
Béatrice Maire Sardi
Isabelle Truffer Moreau
Julie Berger

Compétences travaillées

6, 7, 8

Modalités pédagogiques et de certification

La formation prend appui sur les expériences menées en classe. Elle fait alterner des périodes de cours à la HEP et des expérimentations sur le terrain.

Certification

L'évaluation porte sur la construction d'un outil personnel permettant de garder la trace de l'observation des activités des élèves dans différentes situations afin de documenter les progressions des élèves.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participantes et participants seront en mesure : cours de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- de construire et analyser des outils de régulation des apprentissages cohérents avec les enjeux des premiers degrés de la scolarité
- de construire et éprouver des outils pour documenter les ressources, acquis et progressions des élèves en regard des objectifs de fin de cycle

APF200-1 : Evaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux

Contenus

Cette unité de formation propose des outils pour documenter les acquis, ressources et progressions des élèves au Cycle 1 et plus particulièrement dans leurs apprentissages fondamentaux (observation, questionnement, prise de notes ou dossier d'apprentissage). Il y sera aussi question de la traduction de ces évaluations en commentaires (première partie du cycle) ou en appréciations (deuxième partie du cycle).

APF200-2 : Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1

Contenus

Quelques éléments ont été relevés par la recherche comme plus particulièrement prédicteurs d'une scolarité réussie. Cette unité de formation permet aux participantes et participants de mieux saisir ce qu'il est important d'observer et de documenter pour valoriser la progression des élèves dans quelques apprentissages plus disciplinaires et fondateurs de la scolarité de l'élève (capacité à agir par la pensée, registres langagiers, langage oral et littérature scolaire ; entrée dans l'écrit ; construction du nombre ; construction du temps ; raisonnement ; postures requises par les apprentissages et par les disciplines scolaires, etc.).

Calendrier de la formation

La formation se déroule de septembre 2026 à juin 2028.

Les cours se répartissent sur des mardis et jeudis toute la journée.

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative. Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire. Les séminaires permettent aux participantes et participants d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
APF100	Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux	1, 2, 3, 4, 5	4
APF200	Evaluer la progression des élèves au Cycle 1	6, 7, 8	5

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules 1 et 2 font l'objet d'une évaluation certificative. Pour le module 3, c'est la participation active qui est validée. La mention acquis ou non acquis est attribuée.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation détaillés sont communiquées préalablement aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participantes et participants sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation, de manière orale collective par les formateurs et formatrices, et individuellement par un questionnaire en ligne. Ce dernier est soumis et analysé par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE). Ces évaluations contribuent à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du ou de la responsable du CAS ou de la filière des formations continues certifiées toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

L'inscription est propre à la HEP de rattachement.

HEP Vaud

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 6'000.-**

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; [directives-et-decisions](#))

HEP Valais

Les frais de formations sont offert aux enseignants et enseignant·es du canton du Valais.

Conditions d'admission

Pour accéder à la formation, les candidates et candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent)
- exercer au cycle 1 HaroS au moment de l'entrée en formation

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique : [formulaire d'inscription](#)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier. Le délai d'inscription est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS MAS](#). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- non remboursable sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom « Finance Inscription_Nom_Prénom ». Ce paiement peut être directement effectué au moment de l'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires ([Directive 05_04](#)). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au **31 août**.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél. : +41 21 316 92 70

Mail : participants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Enseignantes et enseignants vaudois ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus " Procédure d'inscription à la formation "), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Enseignantes et enseignants valaisans

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par la HEPVS, les enseignantes et enseignants travaillant dans les écoles publiques du Valais, sous la surveillance du DEF, bénéficient d'une prise en charge, par la HEP, du coût de la formation.

Contact HEP Valais

Pour toute information concernant les admissions et le conseil aux études des personnes rattachées à la HEP Valais:

Haute école pédagogique du Valais

Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice

Tél.: +41 79 691 26 02

E-mail: sylvie.richard@hepvs.ch

Suite à l'admission auprès de son canton, le service académique de la **HEP Vaud** assure les prestations de suivi administratif pour l'ensemble des participantes et participants.

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs

Les enseignements du CAS APF ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

Conditions en cas de désistement

L'engagement dans le programme de formation est ferme dès la validation du dossier de candidature. En cas de désistement annoncé un mois avant le début de la formation, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation, la finance de formation du semestre concerné est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- [Activités culturelles et sportives](#)
- [Mobilité](#)
- [ressources-numeriques-et-bibliotheque](#)
- [Restauration](#)

Renseignements divers auprès de [l'association des étudiantes et étudiants HEP](#)

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

HEP Vaud

[Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)

[Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\).](#)

[Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS \(RAS\)](#)